



L'INTÉRESSEMENT À LA SA SNCF

CE QUI CHANGE

L'UNSA SIGNE UN NOUVEL ACCORD



1 004 €

est le montant net de la prime d'intéressement abondée – après prélèvement CSG / CRDS – que les salariés de la SA SNCF pourraient toucher en cas de surperformance sur chacun des critères.

**L'UNSA REMERCIE
LES COLLÈGUES
QUI S'ENGAGENT
AVEC ELLE AU
QUOTIDIEN POUR
REPRÉSENTER ET
DÉFENDRE LES
AGENTS !**

Après de longs mois de négociations, vos élus UNSA-Ferroviaire ont signé un nouvel accord sur l'intéressement. Il permet de reconnaître le travail et l'investissement des salariés de la SA SNCF, trop souvent oubliés par la direction du GPU. ...



QUELLES SONT LES CONDITIONS À REMPLIR ?

Cet accord prévoit deux grandes familles d'indicateurs : les critères de performance économique et ceux de performance RH & sociale.

LES DEUX INDICATEURS FINANCIERS RETENUS

#1 Le *Cash-Flow* libre groupe

budgété (CFL) ou flux de trésorerie disponible : il permet de mesurer la création de valeur, le désendettement et la capacité de rénovation du réseau du groupe. Si l'objectif validé est atteint, chaque agent percevra 175 € brut* avec une prime maximum de 215 € brut en cas de surperformance.

#2 Le budget annuel charges

d'exploitation de SNCF SA : il est calculé en fonction du niveau atteint par les dépenses d'exploitation du budget annuel de la SA SNCF. Si le budget approuvé par le Conseil d'administration est atteint, chaque agent percevra 175 € brut* avec une prime maximum de 215 € brut en cas de surperformance.

LES TROIS CRITÈRES DE PERFORMANCE SOCIAUX ET RSE

#1 L'indicateur QVT au baromètre managérial

annuel arrêté. Si l'objectif est atteint, chaque agent percevra 100 € brut* avec une prime maximum de 175 € brut en cas de surperformance.

*Il s'agit d'un résumé, car chaque objectif comprend une fourchette avec des paliers en cas d'atteinte partielle ou de dépassement de l'objectif.

QUELLE EST LA DURÉE DE L'ACCORD ?

L'ACCORD SIGNÉ EST CONCLU POUR UNE DURÉE D'UN AN

Une clause est prévue et fixe une rencontre au plus tard en mars 2023 afin de valider sa reconduction et ajuster les objectifs et les indicateurs à la situation de l'entreprise.

POUR RAPPEL

L'intéressement 2022 sera calculé en fin d'année et distribué aux salariés avant la fin du mois de mai 2023. Les sommes exprimées ci-contre correspondent à la situation d'un agent présent toute l'année et travaillant à temps complet. Pour un agent à temps partiel, un calcul au prorata du temps travaillé sera effectué. Chaque salarié pourra choisir de placer cette somme sur le plan épargne groupe (PEG) afin de bénéficier d'une fiscalité intéressante et d'un abondement adapté au montant de la somme versée.

#2 Le taux d'emploi des travailleurs

handicapés de SNCF SA. Si l'objectif est atteint, chaque agent percevra 75 € brut* avec une prime maximum de 100 € brut en cas de surperformance.

#3 L'empreinte carbone du numérique :

stockage de données Outlook. En effet, maîtriser et diminuer le niveau de stockage contribue favorablement à la diminution de l'empreinte carbone. Si l'objectif est atteint, chaque agent percevra 125 € brut* avec une prime maximum de 175 € brut en cas de surperformance.

CE QUE L'UNSA-FERROVIAIRE A OBTENU

› **Chaque objectif possède un engagement** exprimé en euros. Chaque objectif atteint déclenche une somme, indépendamment du résultat obtenu pour chacun des autres objectifs. Des paliers permettant de prendre en compte les critères partiellement atteints ont été fixés. C'est la somme globale qui constituera votre intéressement.

› **Un équilibre entre les indicateurs financiers et sociaux.** L'entreprise souhaitait accorder plus de valeurs aux résultats financiers. Vos élus ont insisté et obtenu que les indicateurs sociaux, notamment ceux tenant compte de la qualité de vie au travail et des enjeux environnementaux soient pris en compte et valorisés.